

# Ce qui change en 2018

1, 2, 3  
triez !



[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

journal d'informations • N° 9 • décembre 2017

**édito**

En 2018, conformément aux délais que nous avons envisagés, le rythme de ramassage des bacs verts est modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier sur Héricourt, Bussurel et Byans.

Le bac vert est désormais collecté tous les 15 jours à la même fréquence que dans les villages. Les immeubles du grand collectif continuent à bénéficier d'un ramassage par semaine.

La mise en place de la redevance incitative prend donc son plein effet.

Comme vous avez pu le vérifier sur vos factures individuelles, le coût facturé est en baisse (-3 % pour tous sur la part fixe). En moyenne, l'usager qui trie bien (près de 70 % des foyers) a bénéficié d'une baisse comprise entre 3 % et 17 %.

C'est le résultat probant acquis grâce à vos efforts de tri. Il faut continuer et poursuivre la qualité du tri.

Les travaux de la nouvelle déchetterie conduits par le SYTEVOM (à proximité de l'ancien site) ont démarré et devraient s'achever au plus tard en juin 2018.

Cet équipement moderne dont la surface est triplée comportera une végétation (avec dépose à même le sol des végétaux) et une ressourcerie. Les usagers y trouveront un meilleur confort ainsi qu'un accès plus aisé.

À l'approche des fêtes, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

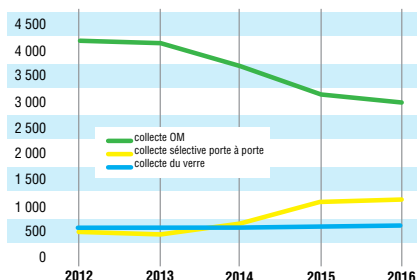
Le Président  
**Fernand BURKHALTER**  
Maire d'Héricourt

*Bien cordialement*  
*Burkhalter*

## Point tonnage

Grâce à la mise en place de la collecte du tri en porte à porte (PAP) sur tout le territoire de la Communauté de Communes, nous observons une baisse des ordures ménagères (OM) de 168,78 tonnes en 2016 par rapport à 2015 soit environ - 5,21 % et une hausse de la collecte sélective (CS) de 70,97 tonnes soit + 6,22 %.

## Évolution des tonnages



## À noter

Entre 2012 et 2016 on assiste à une baisse de **1 194 tonnes** des ordures ménagères, soit - **28 %**.

Au prix de **126,50 euros ttc** la tonne pour l'incinération, c'est une économie de **151 041 euros** qui a été réalisée !

## Bacs CS trop petits : mode d'emploi

Depuis le lancement de l'extension des consignes de tri de nombreuses personnes ont fait la demande d'un bac jaune plus gros. Le remplacement dans l'immédiat de tous les bacs jaunes pour un volume plus important serait trop coûteux et prendrait trop de temps au détriment d'autres missions. C'est pourquoi avant de faire une demande de remplacement nous vous demandons d'optimiser au mieux le volume du bac en aplatissant tous vos emballages cartons et bouteilles plastiques.

# La benne de collecte latérale à bras

## Quelques rappels !

### Positionnement des bacs

Les bacs doivent être positionnés à 70 cm de tout obstacle (voiture, clôture, ... etc.) et l'étiquette face à la route.

### Le remplissage des bacs

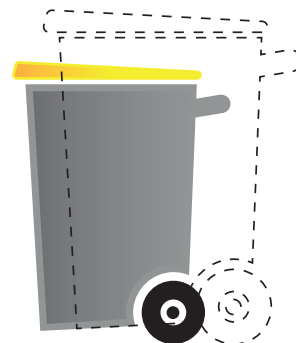
La collecte étant réalisée par un camion équipé d'une pince qui enserme le bac, il est donc impératif de ne pas mettre de déchets de grande taille en forçant dessus pour les faire entrer dans le bac, sinon le vidage du bac sera impossible.



### Les sacs à côté du bac

Pour des raisons de sécurité et afin de limiter les montées et descentes de camion du chauffeur, les sacs positionnés à côté des bacs ne sont pas collectés. Si vous deviez avoir un flux exceptionnel de déchets, merci de contacter le service collecte afin de trouver une solution de dépannage.

**ATTENTION,**  
une levée supplémentaire  
est comptabilisée pour tous  
les sacs à côté des bacs !



Pour plus de confort il est déconseillé de mettre les cartons bruns d'emballages dans les bacs jaunes, apportez-les à la déchetterie. Des contrôles ponctuels sont faits tout au long de l'année afin de s'assurer de l'application de ces mesures de remplissage des bacs.

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

## Les tarifs des particuliers : une baisse encourageante, OUI MAIS ...

Après 9 années de maintien des tarifs de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers (REOM) et une année de facturation en redevance incitative, le conseil communautaire a fait le choix de baisser de 3 % la part fixe de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers incitative en 2017 (REOMI) et de maintenir ce tarif pour 2018. Cette baisse a été possible grâce au volume plus important de tri collecté en porte à porte et à la baisse des tonnages d'ordures ménagères. Mais attention, les erreurs de tri ou refus de tri viennent atténuer le reversement des aides perçues par la Communauté de Communes, ce qui risque à terme d'influencer notre politique tarifaire à la hausse !!!!

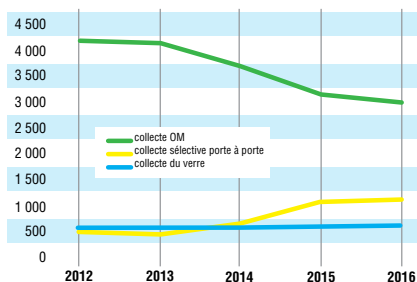
**En conséquence, triez mais triez bien !**



## Point tonnage

Grâce à la mise en place de la collecte du tri en porte à porte (PAP) sur tout le territoire de la Communauté de Communes, nous observons une baisse des ordures ménagères (OM) de 168,78 tonnes en 2016 par rapport à 2015 soit environ - 5,21 % et une hausse de la collecte sélective (CS) de 70,97 tonnes soit + 6,22 %.

## Évolution des tonnages



## À noter

Entre 2012 et 2016 on assiste à une baisse de **1 194 tonnes** des ordures ménagères, soit - **28 %**.

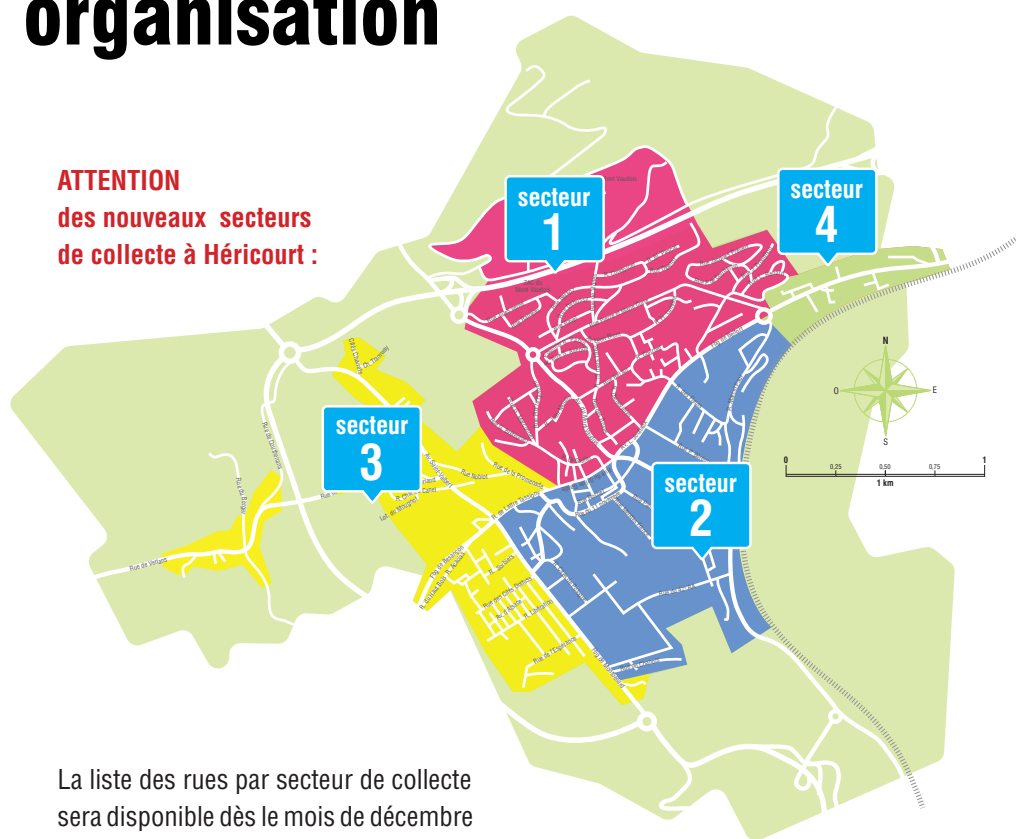
Au prix de **126,50 euros ttc** la tonne pour l'incinération, c'est une économie de **151 041 euros** qui a été réalisée !

# Ville d'Héricourt, une nouvelle organisation dès 2018

Après une année de collecte des bacs verts d'ordures ménagères une semaine sur deux dans les 23 villages de la Communauté de Communes et au vu des bons résultats, il a été décidé d'harmoniser les fréquences de collecte de tout le territoire de la Communauté de Communes et de mettre en application cette mesure sur la ville d'Héricourt, Byans et Bussurel.

Aussi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les bacs verts de collecte des ordures ménagères seront collectés une semaine sur deux !!!!

**ATTENTION**  
des nouveaux secteurs de collecte à Héricourt :



La liste des rues par secteur de collecte sera disponible dès le mois de décembre sur le site internet de la Communauté de Communes. Le calendrier de collecte de votre secteur est joint à ce document et également téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes ou consultable sur l'application tri à l'aide du flash code ci-contre.



[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

## Les tarifs des particuliers : une baisse encourageante, OUI MAIS ...

Après 9 années de maintien des tarifs de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers (REOM) et une année de facturation en redevance incitative, le conseil communautaire a fait le choix de baisser de 3 % la part fixe de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers incitative en 2017 (REOMI) et de maintenir ce tarif pour 2018. Cette baisse a été possible grâce au volume plus important de tri collecté en porte à porte et à la baisse des tonnages d'ordures ménagères. Mais attention, les erreurs de tri ou refus de tri viennent atténuer le reversement des aides perçues par la Communauté de Communes, ce qui risque à terme d'influencer notre politique tarifaire à la hausse !!!!

**En conséquence, triez mais triez bien !**





## Extension des consignes de tri

Depuis juillet 2016 les consignes de tri des bacs jaunes ont été étendues à tous les déchets d'emballages plastiques. Cela a permis en 2016, de valoriser 60 tonnes de déchets en plus soit environ + 6 %.

Pour savoir ce qui se trie ou pas dans votre bac jaune, seulement 2 questions:

Est-ce que c'est un emballage ?

oui  non

Est-il en plastique, papier, carton ou métallique ?

oui  non

Si la réponse à ces 2 questions est **OUI**, je suis autorisé à le déposer dans mon bac jaune, EN VRAC.

Si la réponse est **NON** à au moins une des 2 questions, alors je le dépose dans mon bac vert ou à la déchetterie.

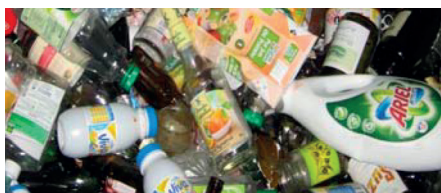


## Les refus de tri : ATTENTION ça dérape !



### Consignes de tri du verre

Depuis le retrait des points d'apport volontaire mixte (PAV) du territoire de la CCPh, des usagers ont gardé la mauvaise habitude de déposer des déchets de papier, carton, flacon plastique dans les PAV verre. **Ce n'est pas leur place !**



Sur les 1 200 Tonnes de tri qui ont été collectées en 2016, entre 180 et 240 Tonnes ne seront pas subventionnées. Cela représente une perte de 30 000 euros pour la Communauté de Communes soit environ 3 euros de redevance par foyer.

Il est important de ne mettre que des déchets recyclables et en vrac dans le bac jaune et de ne pas les imbriquer (les uns dans les autres). Les déchets recyclables imbriqués sont directement

envoyés à l'incinération. Au-delà des répercussions financières du refus de tri il faut aussi prendre en compte l'aspect humain, les agents de collecte sont les premiers à être exposés à ces erreurs. Il leur est désormais interdit de retirer les déchets indésirables de la benne de collecte, car ils risquent de se faire écraser par le compacteur, de se couper avec du verre ou de se piquer avec des seringues et de se faire souiller ou contaminer par des déchets toxiques en bouteilles.

### Les composteurs

Vous avez toujours la possibilité d'acheter des composteurs.

Trois modèles sont proposés au tarif de 25 euros :

- 2 modèles bois de 400 ou 600 litres
- 1 modèle plastique de 400 litres

Pour tout renseignement contactez le service de collecte au 03 84 46 66 72



### Dépôts sauvages

Rappel : Le fait de déposer des déchets dans la nature, à côté ou dans le conteneur de quelqu'un d'autre est considéré comme un dépôt sauvage. « Article R635-8 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. »



## Service des déchets ménagers

du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45  
fermé au public les après-midi

Pour toute question concernant  
la facturation

➤ tél. 03 84 46 98 73

Pour toute question concernant  
la collecte ou le tri :

➤ tél. 03 84 46 66 72

mail : trions@payshericourt.fr

➤ [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

## Du nouveau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à l'adhésion de 3 communes du Doubs (Aibre, Laire et Le Vernoy) une nouvelle déchetterie est désormais rattachée à notre secteur Communautaire. Elle se situe sur le territoire de la commune de Désandans (25) et pourra suppléer le cas échéant en période de forte affluence aux déchetteries d'Héricourt et de Saulnot.

### Désandans

rue du Cimetière  
25750 Désandans

➤ tél. 03 81 93 57 76

#### Été - du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

- lundi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h
- mercredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h
- jeudi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h
- vendredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h
- samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h

#### Hiver - du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février

- lundi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h
- mercredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h
- jeudi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h
- vendredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h
- samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

### Héricourt

route de Luze  
70400 Héricourt

➤ tél. 03 84 46 49 31

#### Été - du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

- lundi 13 h 30 à 18 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h

#### Hiver - du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février

- lundi 13 h 30 à 17 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

### Saulnot

ZAC des Champs Piot  
70400 Saulnot

➤ tél. 03 84 27 35 49

#### Été - du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

- mardi 14 h à 18 h
- mercredi 14 h à 18 h
- vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
- samedi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

#### Hiver - du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février

- mardi 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
- samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30



**Attention, le dernier  
accès sur les déchetteries  
est autorisé 10 minutes  
avant la fermeture.**



pays d'Héricourt  
communauté de communes

Maison du Territoire  
3 rue Niemöller  
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70  
fax : 03 84 46 98 71

trions@payshericourt.fr

Directeur de la publication :  
Fernand Burkhalter

Comité de Rédaction :  
Jean-Claude Kubler,  
Fabrice Villacq

Conception impression :  
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos :  
services de la communauté  
de communes, CITÉO

Imprimé sur papier recyclé



En cas de non respect  
de consignes de tri  
un accroche bac sera  
positionné sur le bac  
de collecte non  
conforme.